



N° d'épreuve FFM----- 545

Organisateur technique ---124950 - M CAVALLIE JEAN-MICHEL

Club----- C0190 - MOTO CLUB CADURCIEN

Email -----[cavalliejeanmichel@gmail.com](mailto:cavalliejeanmichel@gmail.com)

Date ----- 20 juin 2021

Téléphone -----06 29 80 66 64

Lieu ----- Cahors (81)

La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation. Le règlement de la Commission Motocross Occitanie 2021 est disponible sur [www.lmoc.fr/reglement-motocross-2021/](http://www.lmoc.fr/reglement-motocross-2021/)

## ARTICLE 1 ASSURANCE

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

## ARTICLE 2 OFFICIELS

Directeur de course -----	002796 - M BALEUR JEAN-CLAUDE -----	Désignation LMOCC
Président du Jury-----	118448 - Mme VIGNY STEPHANIE-----	Désignation LMOCC
Membre du Jury-----	039460 - M BLANC JEAN-PAUL-----	Désignation LMOCC
Membre du Jury-----	049483 - M LASSAGNE PATRICK-----	Désignation LMOCC
Commissaire technique responsable-----	184933 - M RESSIGEAC SERGE-----	Désignation LMOCC
Commissaire technique -----	020979 - M RIZON ALAIN-----	Désignation LMOCC
Responsable du chronométrage -----	LMOCC -----	Désignation LMOCC
Chronométrateur-----	LMOCC -----	Désignation LMOCC
Responsable des transpondeurs -----	LMOCC -----	Désignation LMOCC

## ARTICLE 3 CATEGORIES & ENGAGEMENTS

Tarifs des inscriptions dans le règlement de la Commission Motocross Occitanie 2021 (article 4.1) et sur <https://ffm.engage-sports.com/>  
 Le coût de la location du transpondeur est inclus. Le transpondeur est prêté par la LMOCC au pilote. En cas de non-retour du transpondeur à la fin de l'épreuve, le pilote devra le renvoyer par colissimo sous 48h. A défaut, une facture d'un montant de 200€ lui sera envoyée en lettre recommandée avec accusé de réception. Voir le règlement complet sur [www.lmoc.fr/reglement-motocross-2021](http://www.lmoc.fr/reglement-motocross-2021)

CATEGORIE	DESCRIPTION
<b>Championnat Occitanie Prairie +125</b>	Age ----- 15 ans mini (NJ3C / NCO / LUE / INTER / NPH) Cylindrée---- 144cc mini
<b>Championnat Occitanie Prairie 125</b>	Age ----- 13 ans mini (NJ3C / NCO / LUE / INTER / NPH) Cylindrée---- 125cc 2T
<b>Championnat Occitanie MX Prairie Moto Ancienne</b> ➤ <b>Vintage (1950-1976)</b> ➤ <b>Classic (1977-1983)</b>	Age ----- 15 ans mini (MAT / NJ3C / NCO / LUE / INTER / NPH / LJ*) Cylindrée---- à partir de 125cc <i>*LJ : hors Championnat</i>
<b>Championnat Occitanie MX Prairie Moto Ancienne</b> ➤ <b>Pré-90 (1984-1989)</b> ➤ <b>Super Evolution (1990-2000)</b>	Age ----- 15 ans mini (NJ3C / NCO / LUE / INTER / NPH / LJ*) Cylindrée---- à partir de 125cc <i>*LJ : hors Championnat</i>
<b>Coupe de la ville</b>	Age ----- 15 ans mini (MAT / NJ3C / NCO / LUE / INTER / NPH LJ) Cylindrée---- à partir de 125cc Réservé aux pilotes du Club et résidant du Département du Lot





## ARTICLE 4 CONTROLES ADMINISTRATIFS ET TECHNIQUES

**Licences à la journée :** Des licences à la journée (LJA) seront délivrées au tarif en vigueur aux concurrents non licenciés à la FFM désireux de participer à la manifestation :  NON  OUI (75€ si les courses se déroulent sur une journée, y compris essais la veille ou 115€ pour deux jours de course et plus).

Pour les licences à la journée payées au préalable sur l'intranet FFM, le tarif sera minoré de 10€. Les participants devront également présenter un certificat médical de non contre-indication à la pratique du sport motocycliste en compétition daté de moins d'un an, disposant du cachet du médecin et sa signature.

**Contrôles administratifs :** Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

**Contrôles techniques :** Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

## ARTICLE 5 RECLAMATIONS

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

## ARTICLE 6 MEDICALISATION DE LA MANIFESTATION

Nom du responsable médical--	Docteur Debreux	Nombre d'ambulance(s) -----	1
Nombre de secouristes -----	6	Temps de trajet (en min)-----	5 min
Hôpital le plus proche -----	Cahors (46)		



## ARTICLE 7 LE SITE DE PRATIQUE

Nom du site -----	Circuit de course sur prairie		
Adresse -----	Zone commerciale de Labéraudie, 46000 Cahors		
Longueur du circuit -----	2 000 m	Largueur minimale -----	4 m
Largeur de la grille de départ -----	20 m	Longueur de la ligne droite de départ --	100 m
Nombre de commissaires de piste --	9 OCP		
Capacité Moto -----	54 aux essais	45 en manche	

- **Rappel :** l'attestation d'assurance en responsabilité civile organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.
- En application de l'article 2.2.6.16 du Code Sportif FFM, si des primes d'arrivée sont prévues par l'organisateur d'une manifestation, celles-ci doivent figurer de manière exhaustive dans le règlement particulier de l'épreuve.

VISA DU MOTO-CLUB	VISA DE LA LIGUE	VISA DE LA FFM
-------------------	------------------	----------------

Date : le 05/05/2021	Date : le 10/05/2021	Date : 12/05/2021 - Visa 21/0250 Numéro :
----------------------	----------------------	--

 <p><b>Moto Club Cadurcien</b> 148 rue Joliot Curie 46000 CAHORS N° FFM 0190 - LMMP</p>	 	
--	---	---



## HORAIRES

### Samedi 19 juin 2021

17h00 – 19h00 ----- Contrôles administratifs et techniques

### Dimanche 20 juin 2021

Début	Fin	Déroulement	Catégorie	Durée
7h00	8h30	Contrôles administratifs & techniques		
8h15	8h35	Essais libres (10') et essais qualificatifs (10')	Championnat Occitanie Vintage / Classic	20'
8h40	9h00	Essais libres (10') et essais qualificatifs (10')	Championnat Occitanie Pré-90 / Super Evolution	20'
9h05	9h25	Essais libres (10') et essais qualificatifs (10')	Championnat Occitanie Prairie +125 (A)	20'
9h30	9h50	Essais libres (10') et essais qualificatifs (10')	Championnat Occitanie Prairie +125 (B)	20'
9h55	10h15	Essais libres (10') et essais chronométrés (10')	Championnat Occitanie Prairie 125	20'
10h20	10h40	Essais libres (10') et essais chronométrés (10')	Coupe de la ville	20'
10h45	10h55	Entracte		
11h00	11h10	Manche 1	Championnat Occitanie Vintage / Classic	8' + 1T
11h15	11h25	Manche 1	Championnat Occitanie Pré-90 / Super Evolution	8' + 1T
11h30	11h40	Manche 1	Championnat Occitanie Prairie +125	8' + 1T
11h45	11h55	Manche 1	Classement journée Prairie +125 (1)	8' + 1T
12h00	12h10	Manche 1	Championnat Occitanie Prairie 125	8' + 1T
12h15	12h25	Manche 1	Coupe de la ville	8' + 1T
12h30	13h55	Entracte (repas)		
14h00	14h10	Manche 2	Championnat Occitanie Vintage / Classic	8' + 1T
14h15	14h25	Manche 2	Championnat Occitanie Pré-90 / Super Evolution	8' + 1T
14h30	14h40	Manche 2	Championnat Occitanie Prairie +125	8' + 1T
14h45	14h55	Manche 2	Classement journée Prairie +125 (1)	8' + 1T
15h00	15h10	Manche 2	Championnat Occitanie Prairie 125	8' + 1T
15h15	15h25	Manche 2	Coupe de la ville	8' + 1T
15h30	15h40	Entracte		
15h45	15h55	Manche 3	Championnat Occitanie Vintage / Classic	8' + 1T
16h00	16h10	Manche 3	Championnat Occitanie Pré-90 / Super Evolution	8' + 1T
16h15	16h25	Manche 3	Championnat Occitanie Prairie +125	8' + 1T
16h30	16h40	Manche 3	Classement journée Prairie +125 (1)	8' + 1T
16h45	16h55	Manche 3	Championnat Occitanie Prairie 125	8' + 1T
17h00	17h10	Manche 3	Coupe de la ville	8' + 1T
17h15		Remise des prix		









**ATTESTATION RESPONSABILITE CIVILE  
ORGANISATEUR D'ACTIVITE SPORTIVE DE LOISIR OU DE COMPETITION  
AVEC VEHICULES TERRESTRES A MOTEUR**  
(Articles A 331-17 et A 331-18 du code du sport)

**La SAS ASSURANCES LESTIENNE BP 34 – 51873 REIMS CEDEX**  
Atteste par la présente que

**Association MOTO CLUB CADURCIEN  
148 Rue Joliot Curie  
46000 CAHORS**

A souscrit, en application des dispositions législatives et réglementaires du code du sport, une police d'assurances **B1921XL000060U-RCO3312** auprès de la compagnie LLOYD'S INSURANCE COMPANY S.A, garantissant sa responsabilité civile pour son activité ou son organisation avec véhicules terrestres à moteur suivante, « **Motocross**» se déroulant **du 19/06/2021 à 12h00 au 20/06/2021 à 20h00.**

Aux conditions générales et particulières du contrat d'assurance établi pour couvrir les risques prévus à l'article R331-30 du code du sport., de la responsabilité civile pour les concentrations, manifestations, ou activités avec véhicules terrestres à moteur.

Conformément à l'article A331-32 du code du sport, la garantie est accordée par sinistre jusqu'à concurrence de :

- 10.000.000 € pour les dommages corporels autres que ceux relevant de la responsabilité civile automobile.
- 1.500.000 € pour les dommages matériels autres que ceux relevant de la responsabilité civile automobile.
- 500.000 € pour les dommages immatériels consécutifs.
- 50.000 € pour les dommages immatériels non consécutifs.
- Défense et recours inclus.

Les garanties du contrat sont conformes aux exigences de l'article D321-4 du code du sport.

Exclusion : Dommages aux véhicules utilisés.

La présente attestation ne peut engager les sociétés ASSURANCES LESTIENNE, ULYSSERE, et LLOYD'S INSURANCE COMPAGNY S.A en dehors des conditions générales et particulières, et des limites de validité du contrat auquel elle se réfère.

Fait pour servir et valoir ce que de droit à REIMS le 17/03/2021

Signature du courtier

Signature de la compagnie d'assurance



12/05/2021

